

PROJET DE LOI

N° 35

adopté

SENAT

le 13 décembre 1977

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

---

# PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE

*autorisant la ratification de l'Accord de coopération entre la Communauté économique européenne et le Royaume hachémite de Jordanie et documents connexes, signés à Bruxelles le 18 janvier 1977.*

---

*Le Sénat a adopté, après déclaration d'urgence, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Sénat : 29 et 82 (1977-1978).

### Article unique.

Est autorisée la ratification de l'Accord de coopération entre la Communauté économique européenne et le Royaume hachémite de Jordanie et documents connexes, signés à Bruxelles le 18 janvier 1977, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 13 décembre 1977.*

Le Président,

*Signé : ALAIN POHER.*

---

(1) *Nota* : Voir les documents annexés au n° 29 (1977-1978), Sénat.